

L'ACTION NATIONALE

L'ACTION NATIONALE *Élections 1949*..... 431

André LECOUEY *L'accord nécessaire entre l'art
sacré et la sensibilité mo-
derne*..... 432

JEAN DRAPEAU

“CETTE COURONNE D'ÉPINES” 441

Pierre VIGEANT *Le XXe Parlement et l'élec-
tion qui doit le remplacer* 451

Rodolphe LAPLANTE *Le logement dans le Québec* 462

* * * *La paix est une conquête* 470

Les livres..... 475

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE

● Directeur: **André LAURENDEAU** ●

L'Action Nationale, publiée par la **Ligue d'Action Nationale**, est un organe de pensée et d'action au service des traditions et des institutions religieuses et nationales de l'élément français en Amérique. Elle paraît tous les mois, sauf en juillet et en août.

Les directeurs de la **Ligue** sont : MM. Anatoie Vanier, président; Dominique Beaudin, secrétaire; Jean Drapeau, trésorier; M. le chanoine Lionel Groulx; R. P. J.-P. Archambault, S.J.; Mgr Olivier Maurault, P.S.S.; Arthur Laurendeau, René Chalout, André Laurendeau, François-Albert Angers, Gérard Filion, Abbé Albert Tessier, Léopold Richer, Albert Rioux, L.-Athanasie Fréchette, Guy Frégault, Jacques Perrault, Rodolphe Laplante, Clovis-Emile Couture, Jean Deschamps.

DIRECTION ET ADMINISTRATION

422 est, rue Notre-Dame, Montréal (1), P.Q.
Téléphone : MARquette 2837

● Administrateur: **Dominique BEAUDIN** ●

L'abonnement est de \$3.00 par année

L'abonnement de soutien : \$5.00

DIXIÈME ANNIVERSAIRE

1939 - 1949



LANGAGE DE CHIFFRES

ASSURÉS	28,199
PRIMES	1,185,108
RÉSERVE	2,405,447
ACTIF	3,048,659
ASSURANCES EN VIGUEUR	50,544,544



FONDÉE EN 1938

CAPITAL AUTORISÉ : \$2,000,000

LA LAURENTIENNE

Compagnie d'Assurance sur la Vie

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC

LES AMIS DE LA REVUE

AUBÉ, Philippe
AVOCAT

152 est, Notre-Dame
HA 5877

CHAUSSÉ, Fernand
AVOCAT

152 est, Notre-Dame
HA 7235

DENIS, Arcadius
AVOCAT

44-B, Nord, rue Wellington,
Tél. 1994 Sherbrooke, P.Q.

DORAIS, Jean-Louis
AVOCAT

57 ouest, rue St-Jacques
HA 1336

MASSE, Paul
AVOCAT

152 est, Notre-Dame
BE 1971

VANIER, Anatole
AVOCAT

57 ouest, St-Jacques
HA 2841

FRÉCHETTE, L.-A.
NOTAIRE

159 ouest, Craig
LA 9607

POULIN, J.-Aimé & Albert
ARCHITECTES

71, Prospect, Sherbrooke, P.Q.
TÉL. 1391

LAPORTE, René
MÉDECIN

947, rue Cherrier,
Montréal, P.Q.

MORIN, Louis-Philippe, G.A.
Comptable Agréé

81, rue St-Pierre, Québec.
Tél. 2-6871

BEAUREGARD LUC

Représ. de la Laurentienne
4052, rue Cartier

Bur.: PL 6700 Réa.: AM 7779

FOURNIER, Albert

Procureur de brevets d'invention
934 est, Ste-Catherine
HA 4548

DUPUIS, Laurier

5600, boulevard Monk
WE 0355

BEAUSOLEIL, E.
BOUCHER-ÉPICIER

1251, Champlain
CH 3712

Salaison MAISONNEUVE
BACON marque "MORIN"

1430, De Lasalle
CL 4086-7

SANSOUCY, Alb.
ÉPICIER-BOUCHER

3963 est, Ste-Catherine, Montréal
FA 3607

SANSOUCY, Arthur
BOUCHER-ÉPICIER

3995, Hochelaga
CL 2839

AUG. BRUNETTE, Ltée
PLOMBERIE-CHAUFFAGE

4154, rue Hôtel de Ville
PL 1946

Jean Drapeau

DRAPEAU ET MELANÇON
AVOCATS ET PROCUREURS

266 ouest, rue Saint-Jacques, chambre 304, Montréal

Claude Melançon

HA 6204

LES AMIS DE LA REVUE

DESCHÈNES & Fils Ltée
Matériaux de plomberie et chauff.
1203 est, Notre-Dame
FR 3176-7

LATENDRESSE & Fils Enrg.
Machinerie Delta.
FERRONNERIE
12057 est, N.-Dame, Pte-aux-Tr.
CL, 6731, Local 404

CYR, Édouard
MODELEUR
1427, Maisonneuve
AM 8984

SARRAZIN, Arthur,
PHARMACIEN,
Sarrazin-Choquette,
Montréal.

LATULIPE, N.
Cravates, écharpes et robes
de chambre
4360, rue Iberville, Montréal

"LES VARIÉTÉS"
PAUL DEJORDY, prop.
800 est, Mont-Royal
CH 9815

"À LA MARMITE"
SALLE À MANGER
350 est, Crnig
MA 0730

PRESSE-SERVICES, CANADA.
A la disposition des journaux
et revues modernes
422 est, rue Notre-Dame,
Montréal.

"Les amis de nos amis sont nos amis..."

Votre alliée

Au service du public depuis plus de soixante-dix ans, la Banque Canadienne Nationale se préoccupe d'assurer le succès de ses clients, auquel est lié son propre progrès.

Désireuse de coopérer avec vous, elle vous réservera le meilleur accueil, quelle que soit l'importance de votre entreprise ou de votre compte.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, environ \$408,580,149.

538 bureaux au Canada

65 succursales à Montréal

TOUJOURS

- les plus nouveaux tissus
- les plus récents modèles

CHEZ LES TAILLEURS

J
JOLY

251 est, rue Sainte-Catherine,
Montréal. HArbour 1171

Les

Confitures

VILLA

Le Choix des Gourmets

CONSERVERIE DORION LIMITÉE
1430, rue Everett Montréal

LA. 0138

Dom.: FR. 4792

Georges Lafontaine

B.A., L.S.C., C.A.

Comptable agréé

Domicile :

486, rue St-Jean - Montréal - 3410, Delorimier

Lucien Viau

ET ASSOCIES

Comptables Agréés

LUCIEN VIAU, C.A.

CHAS. DESROCHES, C.A.

FERNAND RHEAULT, C.A.

159 Ouest, rue Craig,
(EDIFICE DES TRAMWAYS)

MA. 1339

LA COMPAGNIE

F.-X. DROLET

Ingénieurs — Mécaniciens — Fondeurs

Spécialités :

Ascenseurs modernes de tous genres,
soudures électriques et autogènes, etc.

206, rue du Port

Québec

COMPAGNIE MUTUELLE D'IMMEUBLES

Limitée

La Caisse d'Épargne pour Prêts Mutuels

"Payé à ses membres \$8,000,000.00"

Siège social : 1306 est, rue Ste-Catherine,
Montréal.

BESOIN EST SON NOM

L'homme, c'est l'être qui a besoin: besoin de travail pour faire vivre la famille; besoin de protection pour sauver veuve et orphelins de la misère; besoin de revenus pour combler le long chômage de la vieillesse. Voilà pourquoi l'assurance-vie et la rente viagère sont aussi indispensables que le salaire. Nous avons l'une et l'autre—adaptées à vos besoins.

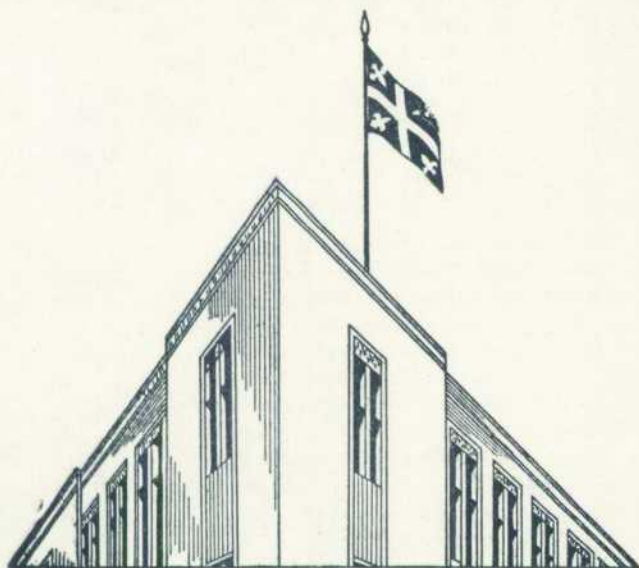
HA 3291

**CAISSE NATIONALE
D'ASSURANCE-VIE**

MONTREAL



DUPUIS



Maison essentiellement
canadienne-française
depuis sa fondation
en 1868

Dupuis Frères
LIMITÉE

Montréal

Magasin à rayons : 865 est, rue Ste-Catherine,
Comptoir Postal : 780, rue Brewster,
Succursale magasin pour hommes : Hôtel Windso.

L' ACTION NATIONALE

VOL. XXXIII, No 5

MONTREAL

JUIN 1949

ÉLECTIONS 1949

Parmi les grandes questions qui se posent dans le domaine fédéral, il y a l'indépendance du Canada, la politique étrangère et les relations fédérales-provinciales. Là-dessus, aucun des principaux partis en présence n'affirme avec quelque garantie de sérieux des attitudes qui soient seulement voisines des nôtres. Dans ce triple débat on voit plus facilement leurs points de convergence que leurs irréductibles oppositions.

Le jour du scrutin, chaque citoyen devra voter, selon sa conception du moindre mal. Mais dans cette recherche laborieuse de l'infiniment petit, nous ne voyons pas très bien ce qu'une œuvre comme la nôtre pourrait apporter.

Attitude négative, essayera-t-on de dire? L'étrange objection! Faudrait-il modifier nos idées parce qu'aucun parti ne les exprime, et perdre la tête parce que telle est la loi non écrite des périodes électorales?

Plutôt que de nous exciter sur des quarts de vérité, ou pour des hommes qui sont estimables ou dynamiques mais mettront leur respectabilité ou leur élan au service d'idées que nous combattons —, mieux vaut continuer de cultiver notre jardin.

L' ACTION NATIONALE

L'accord nécessaire entre l'art sacré et la sensibilité moderne

L'art appartient à cet ensemble de valeurs qu'une société ne peut négliger parce que ces valeurs contribuent à faire l'homme civilisé, à l'épanouir. L'Église, en tant que société visible, eut longtemps un art plastique à elle; lequel fut pendant des siècles celui de la société occidentale. On ne constate pas sans tristesse, depuis plus de cent ans, sa démission dans ce domaine, abandonnant à l'art profane toute l'initiative, tous les enrichissements. Pour des raisons diverses, elle a été à l'écart de tous les grands mouvements artistiques. Pourtant détentrice de la vérité, avec ses dogmes, source de vie, elle devrait, sinon être à la tête de ces mouvements de culture humaine, au moins les connaître, s'efforcer d'en assimiler les qualités et produire elle-même un art véritable, rayonnement de toutes ses valeurs spirituelles et humaines.

Nous voudrions aborder ici une des conditions primordiales pour que fleurisse un art sacré authentique, et qui semble échapper au clergé et aux fidèles. Il s'agit de la nécessité pour lui de n'être pas séparé de la sensibilité et de la vie de son temps, comme il l'est malheureusement aujourd'hui.

Cette condition est d'ailleurs postulée par le caractère chrétien. Ce n'est pas que l'art sacré soit une forme d'art spéciale : il est l'art tout court appliqué aux choses de l'église. En dehors de quelques règles particulières imposées par sa destination, il a les mêmes lois que l'art profane. Il ne tient son caractère religieux ni de son sujet, ni de formules, ni de principes propres, mais de la foi chrétienne de l'artiste ou de la sensibilité d'un artiste incroyant assez forte pour s'imprégner des mystères du Christianisme, qui lui sont étrangers. Toutefois en tant que chrétien, notre art sacré a avec la sensibilité humaine des rapports plus étroits que n'en peut avoir l'art profane. Il est, en effet, éminemment humain puisqu'il est éclairé par nos dogmes sur les vérités vitales de l'humanité ; et que, étant ainsi universel, il insère dans son domaine non seulement tous les hommes de tous les temps, mais tout l'homme. Et, en fait, il a atteint des sommets auxquels n'est parvenu l'art d'aucune autre religion, et encore moins l'art profane.

Ces deux courants, divin et humain, il les manifeste dans deux tendances. L'une, due à son caractère chrétien influencé par le mystère de la Rédemption révélant l'opposition entre Dieu et une nature corrompue, l'incline vers une forme ascétique qui cherche par le dépouillement du trop sensible et du séduisant à intensifier la vie intérieure ; tel fut l'art franciscain de Giotto. L'autre, tenant à son caractère humain que séduit le mystère de l'Incarnation divinisant l'homme, le pousse à intégrer dans la vie surnaturelle la vie humaine tout entière ; tel fut l'art postérieur au Concile de Trente, du style dit "jésuite" ou baroque. Mais, de même qu'en spiritualité

où nous les retrouvons, ces deux tendances ne s'opposent qu'apparemment. L'art sacré, qu'il suive l'une ou l'autre, puise sa vitalité dans la plénitude des sentiments de l'homme achevé qu'est le chrétien : de la pénitence à la joie surabondante des enfants de Dieu.



On a été parfois trop tenté d'admettre dans les œuvres d'art plastique la prédominance de l'intelligence; d'où le goût pour celles qui racontent, d'où le besoin de comprendre. Certes l'intelligence à une part importante, surtout comme ordonnatrice s'exerçant sur les données de la sensibilité. Mais dans le monde des formes et des couleurs, l'idée n'est rien tant qu'elle n'est pas réalisée dans la matière avec sensibilité, avec âme. Il ne faut pas, non plus, confondre le côté sentimental d'une œuvre (expression d'une physionomie, sujet attendrissant, poésie de la nature) avec la sensibilité artistique. Celle-ci est l'émotion, le choc que l'artiste ressent devant "son motif" (qu'il soit paysage, figure ou même idée) et qu'il est poussé à extérioriser plastiquement. Cette sensibilité tient au tempérament, à des dons de Dieu. Mais c'est elle qui fait l'artiste, qui lui permet de découvrir dans les êtres une réalité mystérieuse et subtile, de frémir plus intimement au contact de la vie et de la faire passer dans ses œuvres. C'est elle qui dévoile aux plus sensibles la vision nouvelle des choses qu'ils apportent au monde. C'est elle, donc, qui imprime à une œuvre ce qu'on y pressent de profondément humain. Sans elle toute œuvre est froide, morte.

Ces considérations nous obligent à rejeter, en passant, comme n'étant pas de l'art, et encore moins

de l'art sacré, toute une production, trop répandue dans nos églises, qui ne s'attache qu'au sujet raconté, avec plus de sentimentalité que de sensibilité.

La vraie sensibilité met la vie dans les œuvres, la vie humaine que nous aimons sentir palpiter même à travers des sujets par eux-mêmes insignifiants: quoi de plus mort que les statues de plâtre de nos églises, mais quoi de plus vivant — sans paradoxe — que les natures mortes de Chardin.

En disant "vie" nous signifions, autant que la réalité de tous les jours, le principe dynamique, créateur, qui est au fond de toute vie même la plus humble. Sans la sensibilité il n'y a pas d'art; sans la vie il végète et devient formule de convention. L'académisme nous l'a prouvé, lui dont les personnages pourtant si réalistes ont l'air moins de vivre tout bonnement que de poser des attitudes.

De la sorte, on peut dire que la vie de l'art éclate lorsque éclate la vie dans l'art. L'art sacré, lui, doit être encore plus pleinement vivant puisque, déjà vivifié par la vie divine, il doit regarder dans sa grandeur et sa misère, dans son intimité, toute notre vie humaine avec cet amour de charité que Dieu lui porte.

Mais le propre de la vie est de posséder en elle le principe de ses renouvellements: elle se perpétue, se transforme, évolue. L'art vivant lui aussi se renouvelle avec les générations dont il exprime la sensibilité neuve et la conception du beau. Les époques médiévale, Renaissance et classique ont eu chacune leur façon de sentir et leur esthétique propre auxquelles s'est adapté un art sacré qui, de la sorte, si l'on peut s'exprimer ainsi, tirait sa vitalité de la vie des vivants.

Ce n'était pas un art sacré figé, séparé, en vase clos; mais bien l'art, tout court, de ces époques appliqué aux choses de l'église, suivant la définition de l'art sacré donnée plus haut. Il n'y avait pas pour les églises un style différent de celui des monuments laïques, et les œuvres profanes n'étaient pas traitées autrement que les œuvres religieuses; seul l'esprit qui les animait n'était pas le même.

Pourquoi cette source s'est-elle tarie? L'art sacré s'est anémié en se réfugiant dans la formule de l'académisme et d'un conformisme "comme il faut" et "bien pensant" dont l'émotion religieuse et artistique consiste uniquement en des attitudes et des accessoires conventionnels: ainsi, les yeux levés au ciel et l'air "bon jeune homme" de saints trop jolis dont les gestes sont aussi étudiés que ceux d'un acteur. Puis il s'est éteint pour laisser place à une production commerciale qui n'a aucun rapport avec l'art proprement dit.

Pour éviter la stagnation et le vieillissement, l'art sacré ne devait donc pas s'isoler de la sensibilité contemporaine et de son expression qu'est l'art pris en général. Cette reprise de contact est, comme nous l'avons dit au début, la condition indispensable pour qu'il reflorisse bien vivant, véritable rayonnement plastique de notre foi chrétienne.



Notre époque a sa sensibilité propre, façonnée par des facteurs intellectuels, moraux, politiques, sociaux et matériels nouveaux. Elle se manifeste avec évidence dans toutes les branches de l'art profane et dans les œuvres du génie civil; plus particu-

lièrement dans celles qui sont liées à des découvertes ou des besoins récents parce qu'elles ne sont pas embarrassées de formes léguées par le passé : par exemple celles qui se rattachent à l'aviation. Il n'est pour les usagers de l'art sacré qu'à vouloir se dégager des vieilles habitudes et ouvrir les yeux pour se rendre compte à quel point l'atmosphère de nos églises, le cadre extérieur du culte est suranné, étranger à ce que nous voyons autour de nous dans la vie courante ; à quel point il donne à notre foi l'aspect d'une vieillerie héritée d'un passé dépassé — ce qui n'est pas sans dommage pour les âmes superficielles.

D'aucuns estimeront préférable que le cadre de l'église, forteresse du spirituel et détentrice d'une tradition bien équilibrée, soit différent de celui d'une société aussi matérialiste et instable que la nôtre.

Il n'est pourtant pas dans l'esprit du Christianisme que le levain soit séparé de la pâte. Un splendide isolement, en ce qui concerne le cadre extérieur, qui ne compromet en rien les vérités essentielles, ne saurait convenir. Sans doute, un discernement est à faire parmi les œuvres de la sensibilité moderne. Il ne s'agit pas d'admettre à l'église l'esprit matérialiste qu'elles reflètent, mais la part d'humanité, la valeur permanente des réalités quelles révèlent sous une forme nouvelle. "Le monde est créé pour être recréé, écrivait justement Georges Duhamel, et toute figure veut transfiguration". Il semblerait bien que Dieu, qui a fait l'homme à son image, lui ait laissé dans la création une part à compléter, comme le Christ a laissé dans sa passion une part à achever, afin de se l'unir davantage dans une amoureuse collaboration. Ne serait-ce pas là la raison et l'éminence de l'art ?

Notre société, même matérialiste et athée, participe à cette collaboration (puisque Dieu sait se servir du mal pour le bien): elle en tire, selon sa sensibilité, un aspect inédit de la beauté que le chrétien peut utiliser, avec ce qu'il y a en elle d'humain, pour chanter à Dieu une louange nouvelle. Le chrétien est engagé dans la vie. N'est-ce pas son rôle de spiritualiser, au lieu de se scandaliser ou de bouder? Un fait est certain, qu'on ne peut refuser de voir: un fossé se creuse toujours plus profond entre l'Église et l'art vivant de notre société, c'est-à-dire l'activité la plus sensible de l'esprit humain, à un moment où l'Église a tant besoin de points de contact avec les âmes qui lui échappent. "On n'élude pas impunément les grands problèmes de son époque", a-t-on dit justement. Même dans les choses secondaires ceux-ci se posent. Il n'y a pas à fermer les yeux parce que des préférences personnelles, des habitudes anciennes ou des souvenirs, sans doute respectables, sont bousculés.

Pas davantage on ne saurait invoquer la tradition. Elle ne consiste pas en effet dans la conservation et la transmission de certaines formes ou conception de l'art, dans une manière fixée une fois pour toutes de penser et de juger le beau. La tradition en art sacré (quand il y en avait un!), ce qui a été transmis de façon permanente sous la variété des formes, c'est l'accord du sens chrétien avec la vie présente. Il n'est qu'à examiner l'histoire depuis l'art byzantin jusqu'au classicisme. L'évolution des formes, qui se sont montrées si variées, est la preuve manifeste de ce contact avec la vie et la sensibilité de chaque époque: s'il avait fait défaut, les formes en seraient restées (comme dans l'art russe) au stade byzantin.

L'esprit traditionnel ne s'oppose donc pas plus aujourd'hui qu'autrefois aux réalités de notre temps. On le trahit au contraire en méconnaissant les données actuelles de la sensibilité, de la pensée et de la vie, qui sont inévitables. C'est selon elles qu'il faut transposer le dépôt reçu du passé, afin de le conserver vivant.

Mais au fond, peut-être que, plus que l'esprit des œuvres nouvelles, est-ce la technique qui effarouche un public trop attaché au réalisme et au fini, qu'il prend pour le critère des arts plastiques. Il ne peut en être autrement que les artistes cherchent et pratiquent une technique appropriée à leur sensibilité, plus apte à exprimer leur émotion devant "la réalité plus subtile et précieuse", comme disait le peintre André Lhote, qu'ils découvrent sous la réalité apparente des choses. La technique tient à une forme vivante de l'art comme la façon d'agir à la personne.

Toutefois ces considérations n'impliquent pas qu'il faille admettre dans nos églises toutes les tendances, toutes les écoles de l'art moderne. Celui-ci n'est pas limité aux seules recherches des artistes les plus audacieux qui sont nécessaires à l'évolution, au plein épanouissement de l'art, mais ne conviennent pas forcément, à l'heure actuelle, à tous les lieux du culte. L'art contemporain est plus qu'une technique. Il est le résultat d'une conception nouvelle de l'art: une œuvre est avant tout un rythme de volumes ou de surfaces colorées bien proportionnées auquel tout le reste est soumis. En peinture et en sculpture, ce rythme peut être obtenu non seulement par de pures abstractions, mais aussi par une évocation suffisante de la nature qui laisse à l'artiste sa liberté et ne cho-

que pas les fidèles les moins initiés. La marge est donc grande et permet de tenir compte d'une formation artistique présentement trop traditionnaliste sans nuire à la nécessité de rester uni à la sensibilité de notre époque.

Que, renonçant aux formes de l'art que la vie n'anime plus, les usagers de l'art sacré favorisent sa renaissance en n'introduisant dans nos églises que des œuvres vibrant de cette sensibilité contemporaine; qu'ils encouragent les artistes et les artisans qui leur découvrent des choses une vision nouvelle, leur ouvrent les yeux à des valeurs plastiques qu'ils ignorent! De même que "la bouche parle de l'abondance du cœur", une société se livre par son art. L'absence d'un art sacré vivant fera-t-il croire à ceux qui jugent par les signes extérieurs, que l'Église n'a plus rien à dire à la société moderne?

André Lecoutey

En marge de la grève de l'amiante

Dans une prochaine livraison, des collaborateurs traiteront, en marge de l'affaire de Saint-Remi d'Amherst et de la grève de l'amiante, de l'hygiène industrielle dans la province de Québec.

On lira un bref historique sur la législation et les efforts syndicaux pour corriger les abus industriels. On verra que cette législation est surtout mal appliquée, et dans quel sens il importe d'exiger des réformes. Enfin un documentaire résumera les points acquis après quinze mois de lutte.

Sans doute, ces exposés seront nécessairement sommaires et assez peu techniques. Mais nous croyons qu'après avoir lu les études de MM. Jacques Perrault, Réginald Boisvert, J.-T. Larochelle, Marc Lapointe et André Laurendeau, le lecteur aura une idée plus claire des objectifs qui sont en jeu, et il comprendra davantage pourquoi des hommes se sont battus ici de toutes leurs forces pour obtenir un sort plus humain.

«Cette couronne d'épines»

Le jour où l'on proclamera la RÉPUBLIQUE DU CANADA, on dévoilera sans doute un des monuments aux pères de cette République.

Et l'un des plus majestueux sera élevé à la mémoire de John S. Ewart. Il y aura un droit indiscutable. Car il sera impossible d'écrire l'Histoire de la République du Canada sans consacrer un long chapitre à ce grand juriste dont l'honnêteté intellectuelle, la sincérité patriotique, et la fierté nationale se retrouvent dans tous ses écrits, avec une fidélité qui révèle l'existence d'une mission providentielle. Voilà plus de vingt ans que sa voix s'est tue, mais sa pensée continue de nous influencer.

Sa lutte contre l'impérialisme n'a jamais cessé — ne l'a-t-il pas appelé un jour: «*cette couronne d'épines qu'on enfonce sur le front du peuple canadien*» ?

Lire ses *Independence Papers* et ses *Kingdom Papers*, c'est du même coup, recevoir une magnifique leçon d'histoire, saisir la portée du grand jeu de la politique anglaise, comprendre certains errements de la politique canadienne. C'est aussi et peut-être par-dessus tout, suivre la transformation d'une pensée qui veut rester fidèle jusqu'au bout aux sentiment les plus nobles, et qui ne refusera pas, sous la pression de la logique objective, d'abolir le royaume pour proclamer la république.

I

Car John S. Ewart n'est pas spontanément républicain. Il est venu à la République petit à petit. Ce qu'il y a de naturel chez lui, ce qui l'inspira avant la guerre 1914-18 comme après, c'est évidemment son désir d'indépendance, son sentiment canadien très fort. Il le dit lui-même en ces termes :

Le sentiment canadien est partagé par tous ceux qu'humilie la subordination politique du Canada. Ces gens croient que le Canada doit, en fait aussi bien qu'en paroles, jouir d'un statut politique égal à celui du Royaume-Uni, un statut politique qui lui donne un contrôle absolu de toutes ses affaires étrangères, y compris les plus importantes de celles-ci, la paix et la guerre. Ce sentiment, je ne l'ignore nullement. J'en suis débordant. (*I am full of it*).

Mais ce sentiment canadien, ce désir d'indépendance, d'autres avant Ewart les avaient ressentis et manifestés. Sir John A. Macdonald, au cours des discussions qui précédèrent le pacte de 1867, avait exprimé qu'il désirait pour le Canada un régime politique semblable à celui de l'Angleterre, soit, "*the noble object of founding a great British monarchy, in connection with the British Empire and under the British Queen*".

Ewart fit sienne cette idée d'un royaume du Canada, avec à sa tête un roi, qui serait le même que celui de l'Angleterre. Tout comme Macdonald, il aurait souhaité la disparition du *Colonial Office*, et l'établissement de relations directes entre le Parlement canadien et le Roi. Pendant plusieurs années ce statut politique aurait donné satisfaction à la pensée de Ewart. Il n'y voyait aucune entrave à la procla-

mation de l'indépendance du Canada: dans son esprit, le Royaume du Canada grandissait; il le voyait s'affermir, se manifester par l'envoi d'ambassadeurs canadiens dans tous les pays, y compris en Angleterre. Le Royaume du Canada existerait indépendamment du Royaume-Uni. Tout comme au temps de Georges, quand le Royaume-Uni et le Hanovre avaient le même roi; les deux États demeureraient séparés et indépendants l'un de l'autre, au point que le Hanovre put à un moment donné être en guerre contre la Russie, alors que le Royaume-Uni ne l'était pas.

L'établissement d'une telle monarchie canadienne devait en fait amener des changements considérables dans l'organisation de l'Empire britannique, et dans les rouages administratifs du Canada. C'est peut-être dans son article *Monarchy or Republic* que John S. Ewart traduit le mieux toute sa pensée relativement à un royaume canadien. Il analyse cette idée de manière à établir clairement qu'il ne s'agit pas d'un jeu de mots. Ce doit être un royaume canadien avec toutes les conséquences que de droit. Ainsi se pose la question du roi.

II *

Faudrait-il un roi établi définitivement à Ottawa? Ewart croit que même les plus impérialistes ne le désirent pas. Les impérialistes veulent un roi, pourvu qu'il demeure à 3,000 milles de nous. Un roi, oui, mais à condition qu'il habite très loin. Pourquoi? C'est simple. Même les impérialistes reconnaissent que nous sommes tout de même un peuple démocrate, et la présence d'un roi à Ottawa serait une erreur.

Tandis qu'un roi à 3,000 milles ne serait pas aussi gênant (*not specially injurious to us*).

Il faudrait donc un roi aux "royautés" aussi nombreuses et aussi distinctes qu'il y aurait de royaumes. Et comme il ne jouirait pas de l'omniprésence il serait, plus souvent qu'autrement, un roi absent. Un roi nomade, constamment en tournée. Car même si l'on rejette l'idée d'un roi à demeure au pays, il faut admettre que le roi doit passer quelque temps chaque année dans son royaume.

Une royauté ainsi conçue est-elle possible en fait? Ewart le nie.

Même dépouillé de plus en plus de toute autorité, le roi n'en conserve pas moins toujours un droit indiscutable à être informé de toutes les questions importantes, d'exprimer ses vues, de donner son opinion. Cette prérogative royale ne peut disparaître. Dans certaines circonstances, il lui est loisible de refuser son assentiment et provoquer la démission du ministère. De telles fonctions sont donc incompatibles avec le statut d'un roi nomade. Il ne saurait être question de transporter à un vice-roi de telles prérogatives qui ne peuvent appartenir qu'à un roi seul.

"Si nous devons avoir un roi en fonctions, écrit Ewart, il doit demeurer ici".

"But, here is the only place we do not wish him to be" ajoute-t-il.

Un roi à multiples "royautés" est inconcevable pour plusieurs autres raisons. Le monarque ayant un droit strict à être informé de toutes choses importantes, et ayant le devoir d'aviser son peuple, pourrait prendre connaissances des affaires les plus secrètes d'un pays, et cette connaissance serait ensuite mise

au service d'un autre pays distinct qui aurait le même roi. Non, dit Ewart, un roi, confident de deux pays, serait une chose dangereuse pour les deux, et principalement pour celui des deux pays où le roi ne demeure pas. Et il donne comme exemple Jacques VI d'Écosse, qui devint Jacques 1er d'Angleterre: le monarque s'installa en Angleterre, et devint anglais.

Il reste à imaginer un roi qui ne viendrait jamais au Canada. Un *Kingdom of Canada* dont le roi serait le roi de l'Angleterre. Une “subordination nominale”.

Dans ses *Kingdom Papers*, à la page 386, Ewart écrit:

Mécontent de la subordination politique du Canada, souhaitant son élévation à la respectabilité, j'ai, pendant quelques années, au moyen des *Kingdom Papers*, réclamé pour mon pays le statut d'État internationalement reconnu, avec une réserve quant au présent roi du Canada. Le roi du Royaume-Uni serait en même temps le roi du Canada. Pourquoi ce à quoi nous nous objectons, (la subordination au peuple anglais) ne cesserait-il pas, et ce à quoi nous ne nous sommes jamais opposés, (la subordination nominale au même roi) ne continuerait-il pas?

C'était là, pendant plusieurs années, la pensée de Ewart. La formule d'un royaume canadien, avec *nominal subordination to the British King*, semblait lui plaire, comme à bon nombre de Canadiens. L'idée d'un roi leur était agréable. Tout ce qu'ils voulaient, c'était de n'en être pas embarrassé. Une “subordination nominale” n'avait rien, d'après eux de répugnant.

III

Mais vient la guerre de 1914-18. Comment la formule de “subordination nominale” résistera-t-elle

à la nouvelle poussée de l'impérialisme, — à la nouvelle pression exercée sur le front du peuple canadien par la "couronne d'épines" ?

Les événements causent une vive déception à John S. Ewart qui écrit à ce sujet :

Sans la guerre, sans le violent accès d'impérialisme qu'elle a déterminé et l'action synchronisée d'un gouvernement impérialiste canadien, je continue d'estimer que le désir de Sir John A. Macdonald pour un "Royaume du Canada", pour "une grande nationalité commandant le respect du monde", aurait pu être réalisé. Maintenant il ne le peut plus. Nous avons sombré dans le colonialisme. Nous sommes traités comme des enfants et nous nous soumettons à ce traitement.

Quelle est la cause de ce terrible recul ? Qui nous a fait sombrer de nouveau dans l'état colonial ?

En cent pages, Ewart étudie l'activité impérialiste, ses diverses formes, ses principaux instruments, ses vedettes : Cabinet impérial, fédération impériale, plan Curtis, plan Lash, Conseil impérial maritime, Commission royale des Dominions, Bureau des ressources minérales de l'empire, etc. etc. Funèbre cortège qui ramène le Canada à l'état colonial.

La situation vient de notre allégeance au roi britannique, constate M. Ewart.

Aussi longtemps qu'une union par le roi existera, écrit-il, on nous comptera comme une partie de l'empire britannique, et l'on en déduira que l'empire formant un tout, ainsi ses ressources appartiennent à l'empire, et doivent servir, sous une direction impériale, aux besoins de l'empire comme d'un tout.

Une telle conception et un tel langage portent un coup fatal au Canada. Je n'avais pas cru possible un enchaînement de circonstances qui, non seulement les fait accepter, mais les applique avec succès à la chute politique

du Canada. L'inattendu s'est produit, et nous sommes forcés d'affirmer que si l'allégeance au même roi est la base qui seule soutient l'échafaud sur lequel nous devons être sacrifiés, alors, si regrettable que ce soit, la base doit être détruite.

Monsieur Ewart s'est rendu compte que la soumission au même roi entraîne nécessairement une union de la Grande-Bretagne et du Canada, qui est néfaste à notre pays. En tant que colonie, nous avons atteint les plus hauts sommets. Mais juste au moment de parvenir au plus sublime de tous, les forces nous ont manqué. Et c'est la soumission au même roi qui nous a forcés d'accepter des conseils militaires britanniques et des aviseurs militaires britanniques.

L'auteur poursuit:

Advice in various departments had advanced through recommendation and persuasion into joint inquiry, co-operation and guidance. Control will come, partly by the usual developments through expostulation, and threat. The road to engulfment is being rapidly traversed. It is all down-hill. And we have no brakes.

IV

Faut-il désespérer de la situation? Ce retour au colonialisme est-il définitif? Non. Une solution reste possible, une seule. Elle est impérieuse. C'est la RÉPUBLIQUE. L'auteur écrit ces lignes:

Si fructueuses qu'aient été les combines (*schemes*) impérialistes, elles ont démontré clairement que notre status comme *Sister Kingdom* est une impossibilité; et que maintenant notre seule alternative c'est une subordination plus complète, ou une séparation totale. Dans de telles circonstances, nous ne pouvons hésiter et nous choi-

sissons une vie nationale qui se respecte elle-même: LA RÉPUBLIQUE DU CANADA.

Nous ne pouvons accepter une indépendance hypothéquée ou une liberté chargée d'entraves.

Le plus souvent, les déclarations d'autonomie, d'indépendance et de liberté obtiennent, même chez les impérialistes, un certain succès. Il faut remarquer alors qu'invariablement, ces paroles nationales s'accompagnent dans la réalité de nouveaux liens qui limitent et restreignent notre liberté d'action. Les impérialistes cherchent tout simplement à endormir le sentiment canadien.

Il y a en effet au moins deux méthodes de pratiquer l'impérialisme: l'injection à sang froid, et l'injection sous anesthésie locale.

Cette dernière méthode, M. Ewart l'appelle la "méthode Milner" et il la décrit ainsi:

Elle consiste à introduire sournoisement dans nos présentes institutions des pièces détachées d'une structure impérialiste, à habituer le peuple le plus vite possible à leur présence, et finalement à présenter un système bien développé de contrôle impérial en pleine opération.

Et M. Ewart ferme son livre *The Kingdom Papers*, (Vol. II), sur cette page, qui est à la fois un message et l'expression d'un espoir:

La seule aide dont le Canada ait besoin, c'est qu'on le réveille et qu'on lui fasse comprendre. Pour le moment nous avons perdu la voie du nationalisme. Probablement, nous n'avons perdu que la mauvaise voie. Dans ce cas, réjouissons-nous d'avoir à tâtonner et nous débattre (*to grope and struggle*) un peu, avant que la vraie direction devienne claire à notre peuple.

A tout événement, — et c'est la première leçon, que nous

devons en tirer, — une chose est certaine. L'impérialisme est l'ennemi, l'ennemi en Europe, l'ennemi au Canada. L'impérialisme fut la cause la présente guerre, (1917) l'impérialisme fut la cause de la révolution américaine, l'impérialisme a été la cause des rébellions canadiennes, l'impérialisme est la malédiction et le fléau du monde.

Ce n'est pas nous, qui avons vu aux prises quatre ou cinq impérialismes dans la guerre de 1939-45, nous qui assistons peut-être à la préparation d'un troisième conflit mondial entre deux impérialismes continentaux — ce n'est pas nous qui contredirons John S. Ewart.

Sans doute, les circonstances ont beaucoup changé depuis sa mort. Mais quand on se souvient de l'appauvrissement volontaire auquel nous venons de nous livrer "librement" au bénéfice de la Grande-Bretagne, comment ne pas donner raison une fois de plus, à ce grand précurseur anglo-canadien, quand il s'écrivit avec une éloquence concentrée:

And this I say to the imperialists who are pressing their crown of thorns upon the brow of the Canadian people. Crush it down. Restrict our political liberty. Restrain our legislative freedom. Take possession of our property and resources. Apply our assets to the payment of the British war debt. Add us to your fighting strength. Reduce us to a source of supply — men, materials and money. Throw us into your international bargain scales. Count us as Egyptian fellaheen and Indian ryots.

Crush it down, I say, until it enters the bone. Repeat for us the tragedy of your Transvaal imperialism. Lord Milner is once more a dominating figure. He is the same masterful aristocrat now that he was then. He drove the Boers into a war for freedom. He is reducing Canada to shameful subjugation. He has dissipated all hope of THE KINGDOM OF CANADA. He will find I tell him, that he has but,

turned us to a better, for a more secure and enduring destiny. He, principally, is the founder of THE REPUBLIC OF CANADA.

Oui, que les impérialistes de toutes couleurs enfoncent dans notre tête cette couronne d'épines. Qu'ils nous entraînent dans tous les conflits d'intérêt des deux empires que nos chefs suivent docilement. Qu'ils s'emparent, avec la complicité des politiciens canadiens, des ressources naturelles de notre sol et de notre sous-sol. Qu'ils nous lient par des traités quasi-automatiques à toutes les mésaventures de l'impérialisme anglo-saxon. Qu'ils vident le pays de sa substance par des cadeaux exorbitants, ou par des prêts qui ne valent pas mieux, ou par des contrats qui nous font perdre des profits et des marchés. Qu'il nous réduisent à n'être plus qu'un arsenal d'hommes, de ressources et d'argent. Tout ce que nous devons craindre, ce n'est pas leur rudesse, mais l'habileté diabolique avec laquelle ils font passer leurs entreprises pour des croisades humanitaires.

Mais depuis, l'Irlande a malgré tout repris sa liberté. Les Indes seront bientôt république. Un jour, et grâce à la pensée de pionniers, d'esprits indépendants comme John S. Ewart, — un jour viendra où ce sera le tour du Canada...

Jean DRAPEAU.

RAPPEL

N'oubliez pas que L'ACTION NATIONALE a maintenant ses bureaux à 422 est, rue Notre-Dame (première porte à l'ouest du journal LE DEVOIR), Montréal. C'est là qu'on est prié d'adresser désormais ses communications — et, s'il y a lieu, son réabonnement....

Le XXe Parlement et l'élection qui doit le remplacer

Le XXe Parlement aura été le Parlement de l'après-guerre. La guerre en Europe s'est terminée au cours de la campagne électorale qui lui a donné naissance et la guerre en Asie a pris fin quelques semaines avant sa convocation. La situation au pays a bien changé durant les quatre années qui se sont écoulées entre le 11 juin 1945, la date de l'élection du XXe Parlement, et le 27 juin 1949, la date fixée pour l'élection du XXIe Parlement qui doit le remplacer.

Lorsque la nouvelle Chambre des Communes élue à la fin de la guerre s'est réunie en septembre 1945, il était beaucoup question de démobilisation et d'amnistie aux déserteurs. Ces choses sont aujourd'hui complètement oubliées et nous apparaissent déjà comme de l'histoire ancienne. Il était encore plus fortement question de la réhabilitation des anciens combattants. L'assistance aux anciens combattants n'est pas une tâche accomplie et terminée et ne le sera pas de sitôt, mais le comité parlementaire des anciens combattants n'a pas été reconstitué au cours de la dernière session et le ministère des anciens combattants a commencé à réduire son personnel.

Du vaste système des régies qui a été prolongé après la guerre pour éviter les perturbations économiques pendant la période de rajustement, il ne subsiste plus que des vestiges — la régie des loyers et un embryon de commission des prix. Les grands débats parlementaires sur les mérites respectifs de l'économie dirigée et de l'économie libre, sur les pouvoirs usurpés du gouvernement fédéral en matière de propriété et de droits civils, sont déjà largement oubliés. Il n'est guère question des "contrôles" tant discutés au cours de la prochaine campagne électorale, sauf du contrôle des loyers parce que la crise du logement est loin d'être résolue.

La période de l'après-guerre immédiat est passée et ses problèmes spécifiques n'intéressent déjà plus les gens.



L'œuvre du XXe Parlement sera sans aucun doute discutée au cours de la campagne qui précède l'élection du XXIe Parlement qui doit le remplacer. Cette œuvre est avant tout l'œuvre du gouvernement King qui commandait une majorité à la Chambre des Communes et qui a administré le pays pendant trois années et demie. Il convient cependant de noter que les partis d'opposition se sont généralement associés à cette œuvre collective du XXe Parlement en approuvant dans leurs grandes lignes presque toutes les mesures du gouvernement. Sous M. Bracken, les conservateurs votaient les projets de loi du gouvernement après en avoir critiqué les détails. Les socialistes et les créditistes ne combattaient de leur côté les mesures du gouvernement que lorsqu'elles venaient

en conflit avec leurs doctrines propres en matière économique ou financière.

Le gouvernement Saint-Laurent a accepté la succession du gouvernement King dont il était issu. Si l'on excepte une série de mesures électorales qu'il a fait voter sans grande difficulté, il n'a ajouté à cette succession que le rattachement de Terre-Neuve à la Confédération et l'adhésion du Canada au Traité de l'Atlantique et encore les négociations avaient-elles été engagées dans les deux cas avant le départ de M. King. Les distinctions que l'on peut faire entre le gouvernement Saint-Laurent et le gouvernement King ne portent encore que sur des tendances.

Pas plus que M. Saint-Laurent, le nouveau chef du parti conservateur, M. Georges Drew, n'a eu le temps de marquer de son empreinte personnelle l'œuvre du XXe Parlement. Il a simplement réussi à insuffler une nouvelle ardeur aux conservateurs et à rétablir l'opposition officielle dans son rôle traditionnel de critique inflexible du gouvernement.

Pour autant qu'il s'agisse d'actions et d'omissions, de l'œuvre même du XXe Parlement, MM. Saint-Laurent et Drew sont tous deux liés par la conduite de leurs prédécesseurs au moment d'entreprendre cette campagne électorale. Ce n'est que dans le domaine des promesses à faire racheter par le XXIe Parlement qu'ils recouvrent leur entière liberté d'action.



En politique étrangère, le dernier Parlement a suivi la ligne de la "sécurité collective" telle qu'elle a été interprétée par Londres et Washington. Le Cana-

da a donné son adhésion à la Charte des Nations Unies puis, lorsque la rupture s'est avérée complète entre les puissances occidentales et la Russie soviétique, au Traité de l'Atlantique. Il a pris une part active à toutes les initiatives internationales et n'a pas reculé devant les engagements militaires ou autres. Cette politique a rallié tous les partis, sauf M. Maxime Raymond et quelques députés indépendants du Québec. Il faudrait peut-être noter que les conservateurs estiment que nous n'avons pas tout à fait les effectifs et les armements qu'il nous faut pour honorer nos engagements internationaux.

En politique commerciale, nous avons poursuivi après la guerre l'assistance directe et indirecte à l'Angleterre. Cette politique de crédits et de contrats devait permettre à notre meilleur client de se remettre sur pied et assurer au Canada un marché stable pour sa production agricole. C'est en invoquant ces arguments que MM. Ilsley et Gardiner firent voter au XXe Parlement le prêt-cadeau d'un milliard et quart et les contrats qui assuraient à l'Angleterre l'exclusivité de la meilleure part de notre production. Cette politique a abouti à un échec éclatant. Notre générosité entama tellement nos réserves de dollars américains qu'il fallut restreindre nos importations des États-Unis et nous imposer un régime d'austérité jusqu'à ce que l'entrée en vigueur du plan Marshall vint nous tirer d'embarras. Et le marché anglais est en train d'échapper à nos agriculteurs en dépit des sacrifices consentis. La situation est alarmante même si l'on a trouvé des expédients pour ajourner une crise de mévente. Cette politique commerciale du XXe Parlement a encore rallié l'appui de tous les partis,

sauf M. Raymond et quelques indépendants du Québec.



En politique sociale, le XXe Parlement a mis une sourdine à l'exécution du vaste programme de sécurité que le gouvernement King avait proposé à l'électorat canadien en 1945 après l'avoir proposé aux provinces en leur demandant l'abandon de leurs principales sources de revenus. Les libéraux n'ont plus guère parlé d'assurance-santé et les socialistes ont été les seuls à leur rappeler leurs promesses. M. King a établi avant de partir un système de subventions aux provinces pour encourager la construction d'hôpitaux et la recherche médicale qu'il a présenté comme un premier pas vers l'établissement de l'assurance-santé. A la veille même de la dissolution, le gouvernement Saint-Laurent a fait voter en hâte deux projets de loi qui ont pour but d'augmenter le montant des pensions de vieillesse et d'étendre la distribution des allocations familiales. Ces mesures n'ont cependant qu'une portée limitée. En matière de sécurité sociale, l'attitude des socialistes tranche avec celle des autres partis en ce qu'elle réclame une générosité beaucoup plus grande de l'État envers ses citoyens.

Pour ce qui a trait aux relations fédérales-provinciales, le XXe Parlement n'a rien déterminé et son attitude a fluctué de 1945 à 1949. Le gouvernement a débuté par une grande offensive de centralisation qui a abouti à l'échec de la Conférence fédérale-provinciale, à la conclusion d'accords fiscaux séparés avec les sept petites provinces et à l'écrasement des libéraux québécois de M. Adélard Godbout

à l'élection provinciale de 1948. L'attitude des libéraux a ensuite évolué dans le sens de la conciliation et d'un respect relatif des droits provinciaux à la suite du remplacement de M. Ilsley par M. Abbott aux finances et surtout du remplacement de M. King par M. Saint-Laurent. Cette position est présentement incéce et ambiguë. L'attitude des conservateurs, par contre, a aussi évolué, mais dans le sens contraire: après avoir mollement défendu l'autonomie provinciale sous M. Bracken, ils en sont devenus les champions déterminés depuis que M. Drew a pris la direction du parti. Les socialistes n'ont jamais varié dans leur attitude centralisatrice tandis que les créditistes se sont montrés plutôt soucieux de protéger les droits provinciaux.



Pour ce qui est des relations avec le Commonwealth, le Canada a quelque peu avancé dans la voie qui conduit à l'indépendance au cours des quatre dernières années, mais cela est attribuable à la marche des événements dans le monde, à l'influence croissante de Washington par rapport à Londres, plutôt qu'à l'action positive du XXe Parlement. Le gouvernement King a bien annoncé à grands coups de trompettes à la session de 1945 deux mesures émancipatrices qui se sont cependant avérées, à l'analyse, timides et encore empreintes d'un impérialisme attardé: il s'agissait d'un drapeau distinctif qui renfermait l'*Union Jack* et d'une loi de citoyenneté qui définissait le citoyen canadien comme un sujet britannique. Les libéraux et les socialistes qui les ont appuyés, s'ils n'ont pas fait preuve d'un sentiment

canadien bien avancé, ont cependant provoqué une réaction encore plus rétrograde de la part des conservateurs et des créditistes. La seule opposition à ces mesures empreintes de colonialisme est venue de la députation québécoise, des indépendants et des libéraux eux-mêmes qui ont réussi dans la coulisse à bloquer l'adoption du *Red Ensign*. Les débats qui ont marqué les délibérations du XX^e Parlement et les congrès politiques de l'automne dernier ont cependant marqué sur la fin un certain progrès attribuable surtout à nos représentants québécois. Le mot "dominion" est en grande partie discrédité. Le drapeau national et l'hymne national gagnent du terrain s'ils se heurtent encore à bien des résistances. Le gouvernement avait inscrit au feuilleton l'abolition des appels au Conseil privé qui est restée en plan par suite de la dissolution brusquée, mais M. Saint-Laurent annonce son intention de procéder à cette réforme ainsi qu'à celle de la procédure d'amendement à la constitution s'il est maintenu au pouvoir.



La campagne électorale qui précède la consultation populaire du 27 juin ne porte guère sur la politique étrangère. Tous les partis se sont mis d'accord sur le Traité de l'Atlantique. Elle n'appuie pas non plus sur la politique sociale en dépit des efforts des socialistes qui font de la sécurité un de leurs principaux chevaux de bataille. Par contre, les électeurs entendent souvent parler des relations fédérales-provinciales et des relations avec le Commonwealth — relations politiques et commerciales.

Les libéraux paraissent avoir obtenu un avantage tactique sur leurs adversaires en brusquant la dissolution des Chambres et l'élection générale. Le chef de l'opposition, M. Drew, n'était pas en chambre au moment où M. Saint-Laurent a annoncé la décision du gouvernement et son remplaçant, M. Gordon Graydon, ne s'est pas montré à la hauteur de la situation. M. Drew a éprouvé quelque peine à se ressaisir à son retour et il n'a pas tiré tout le parti électoral possible des dernières passes d'armes à la Chambre. Cela ne l'empêche pas de mener une vigoureuse campagne électorale.

Les débuts de la campagne électorale de M. Saint-Laurent n'ont rien eu de sensationnel. Il s'est inspiré de l'exemple du président Truman en visitant tous les coins du pays et en rencontrant le plus grand nombre possible de citoyens et électeurs canadiens. Prenant sans doute pour acquis qu'une campagne sans incidents et sans intérêt ne peut que favoriser le gouvernement au pouvoir, il a inauguré une technique bien à lui dont ses adversaires ne savent pas encore quoi penser. Exploitant la curiosité des gens qui veulent faire la connaissance du premier ministre et le prestige que confère la fonction de chef du gouvernement, il se contente de prononcer des allocutions de circonstance où il s'efforce de plaire et ne fait qu'effleurer les questions politiques comme s'il était convaincu que la population est complètement satisfaite de son gouvernement et ne peut manquer de le réélire. Il affirme avec candeur qu'il n'y a pas de questions importantes en jeu et que les ministres qui l'entourent continueront à assurer au Canada une excellente administration.

M. Drew se conduit en véritable chef de l'opposition en multipliant les attaques contre le gouvernement et les promesses de réformes ou d'initiatives nouvelles. Il a promis jusqu'ici de rouvrir les négociations avec Terre-Neuve, de créer une Hydro fédérale, d'accorder des subventions fédérales à l'éducation, d'obtenir la convertibilité de la livre sterling et du dollar afin de stimuler les échanges commerciaux. Il fait de son mieux pour mettre un peu de vie dans la campagne électorale. On ne sait pas trop encore quel sera le principal cheval de bataille des conservateurs. M. Drew a beaucoup insisté sur la nécessité de rétablir la démocratie contre la bureaucratie, mais c'est une question bien abstraite pour la majorité de l'électorat. Il a vigoureusement dénoncé le socialisme et le communisme. Il a beaucoup insisté, en songeant vraisemblablement au Québec où il voudrait que son parti reprenne pied, au respect de l'autonomie provinciale. Il ne paraît pas avoir encore opté entre ces divers chevaux de bataille.

Il n'est pas impossible, cependant, qu'il finisse par faire porter son attaque principale contre la politique commerciale du gouvernement en soulignant que nous sommes en train de perdre nos marchés en Angleterre par la faute du gouvernement. Il est incontestable que la politique de prêts et de contrats avec la Grande-Bretagne a abouti à une faillite lamentable. Il est cependant difficile de pousser à fond cette attaque contre les libéraux sans prendre en même temps l'Angleterre à partie et c'est ce qui fait que l'élément impérialiste hésite chez les conservateurs. Ce serait pourtant le meilleur argument à faire valoir dans le Québec pour démolir la réputation

d'impérialisme que s'est acquise le parti conservateur. Au programme d'émancipation politique annoncé par M. Saint-Laurent, M. Drew pourrait opposer un programme d'émancipation économique.



En quoi le XXI^e Parlement, issu de l'élection du 27 juin, différera-t-il de celui qui l'a précédé? Ici, nous nous engageons dans le domaine des conjectures et des prophéties. Les observateurs politiques se trompent au moins aussi souvent que les autres prophètes et la dernière élection présidentielle aux États-Unis leur a enseigné la prudence.

L'opinion courante parmi les observateurs dans la capitale fédérale, c'est que la prochaine Chambre des Communes ne différera guère de la dernière pour ce qui est de sa composition politique. Ils s'accordent presque tous à concéder une faible majorité aux libéraux et quelques gains aux socialistes. Ils ne font pas grand état des chances de M. Drew de s'emparer du pouvoir. Ils peuvent évidemment se tromper du tout au tout.

On prévoit généralement que les socialistes compenseront par des gains en Colombie et en Ontario les pertes qu'ils pourraient subir aux mains des libéraux en Saskatchewan. On prévoit que les libéraux conserveront leur ascendant dans les Maritimes même si les conservateurs doivent y réaliser quelques gains. On se demande combien de sièges M. Duplessis et l'Union nationale peuvent assurer à M. Drew dans le Québec. C'est l'Ontario qui apparaît comme le gros point d'interrogation. Tous les partis réclament des succès

en Ontario et c'est probablement le vote de la grande province centrale qui décidera du sort de l'élection.

La différence qui pourra exister entre le XXe Parlement et celui que les Canadiens sont appelés à élire dépendra probablement moins de sa composition politique que de la valeur personnelle et de l'âge de ceux qui le composeront. Les nouveaux chefs des deux partis traditionnels, MM. Saint-Laurent et Drew, avaient déjà réussi à modifier l'atmosphère de la Chambre à la dernière session. Plus le nouveau Parlement comptera d'hommes d'une réelle valeur personnelle et plus on pourra attendre de lui des initiatives hardies et vigoureuses. Plus il comptera d'hommes jeunes — cela vaut surtout pour les provinces anglaises — et plus on pourra espérer une politique vraiment canadienne et dégagée des influences colonialistes.

PIERRE VIGEANT.

D'abord refaire la paix!

"Le grand problème de notre temps, c'est celui de la paix à refaire". Ainsi commence le beau livre que vient de publier le P. Richard Arès, s. j., sur *L'Eglise catholique et l'organisation de la société internationale contemporaine* (1939-1949).

Le P. Arès procède suivant la méthode qui lui a si bien réussi dans l'étude de *Notre question nationale*. Il part d'abord d'un fait: "le fait historique de la présence de l'Eglise, présence de plus en plus marquée en ces dernières années, à l'œuvre d'organisation de la société internationale". Il étudie ensuite les rapports de l'Eglise et de l'ordre international, à la lumière de textes pontificaux qu'il cite abondamment. Il opère enfin une synthèse doctrinale.

On remarquera un certain parallélisme entre cette importante entreprise et le travail de François-Albert Angers dans notre dernière livraison. Le lecteur comparera avec intérêt ces deux enquêtes, et tirera de l'une et de l'autre le plus grand profit. Car rien n'importe autant, aujourd'hui, que "*la cause de la paix dans la justice et la vérité.*"

Le logement dans le Québec

La question de l'habitation s'agitiera pendant longtemps. Nous voulons tout simplement, à traits rapides, souligner quelques caractéristiques de la "Loi pour améliorer les conditions de l'habitation".

Cette Loi a été édictée à la session de Québec en 1948. Elle stipulait, il est vrai, à l'article 2B, qu'il pouvait y avoir plusieurs logements. Quand l'Office du crédit agricole du Québec, chargé de la mise en branle de cette Loi, procéda à la rédaction de ses règlements, les dirigeants de l'Office du crédit agricole crurent devoir limiter les privilèges de la Loi à ceux qui construisent des maisons seules ou à deux logements, et tout de suite un règlement fut conçu, sanctionné par arrêté en conseil, limitant les bénéfices de cette Loi aux maisons seules ou à deux logements. La Législature, à sa session de 1949, a ratifié cette restriction jugée sage par tous ceux qui s'intéressent au problème du logement.

En fait, ce privilège de l'abattement de l'intérêt n'a été accordé à personne ayant construit plus de deux logements.

L'article 2 B, tel qu'originellement conçu, se lisait comme suit:

Le montant du prêt ne dépasse pas, dans le cas d'une habitation à logis unique, six mille dollars; ni, dans le

cas d'une habitation à logis multiples, un montant équivalant à six mille dollars pour un premier logis et quatre mille dollars par logis additionnel.

Cette clause permettait donc à quelqu'un de bénéficier d'un logement pour lui-même et d'en louer plusieurs autres.

La dernière partie de l'article 10 de la Loi ajoutait d'autre part :

Lorsque le prêt excède six mille dollars, dans le cas d'une maison à logement unique, ou un montant équivalant à plus de six mille dollars pour un premier logement et quatre mille dollars pour chaque logement additionnel, dans le cas d'une maison de plus d'un logement, l'intérêt qui peut être payé en vertu de l'alinéa précédent est basé sur un capital n'excédant pas, selon le cas, les montants mentionnés au paragraphe b de l'article 2.

Si le prêt excédait \$6,000 ou \$10,000, selon le cas, le paiement de la différence d'intérêt pouvait-il être versé? L'Office l'a présumé, mais il y avait doute.

On représentait, en certains milieux, que la contribution quant à l'intérêt payé au-dessus de 2% et jusqu'à 5% sur un montant de \$6,000 était raisonnable, mais on ajoutait qu'un emprunteur se construisant ou acquérant une maison d'un coût moyen, soit de \$8,000, \$9,000 voire \$10,000, était éliminé, et que ce n'était pas juste. Avec cet amendement, une personne peut emprunter \$7,000 ou plus pour se construire une maison de \$10,000, indépendamment du terrain, mais la contribution de l'Office *sera limitée* à un montant de \$6,000 et de \$10,000 s'il y a deux logis. Et alors il peut, sur cette maison à deux logements, emprunter plus de \$10,000 mais la contribution de l'Office est limitée à \$10,000. Nous ne sommes donc pas encore en face de la maison luxueuse.

Et pour qu'il n'y ait pas ambiguïté, l'article 10, dûment amendé, se lit maintenant comme suit:

Lorsque le montant prêté excède six mille dollars pour une maison à logement unique et dix mille dollars pour une maison à deux logements, le gouvernement ne paie cette portion de l'intérêt que jusqu'à concurrence d'une somme capitale de six mille dollars ou de dix mille dollars, suivant le cas.

C'est clair, c'est net, c'est précis.

Quelqu'un a écrit dans cette revue que le Législateur aurait dû déterminer la valeur maximum du type de maison à bénéficier de la Loi. C'est exactement ce qui a été fait et nous transcrivons ci-dessous l'article VI des règlements de l'habitation se rapportant à ce point particulier:

Le coût de construction ou la valeur déterminée par le prêteur autorisé de la nouvelle habitation, à l'exclusion du terrain, ne doit pas dépasser la somme de dix mille dollars (\$10,000.) pour une habitation à logis unique ou de quinze mille dollars (\$15,000.) pour une habitation à deux logis.

Ce règlement fut en vigueur dès le 1er septembre 1948 et, encore une fois, personne n'a pu construire une maison seule de \$12,000 \$15,000 ou \$20,000, ou de \$18,000 ou \$20,000 pour deux logements, et bénéficier du privilège de la Loi provinciale.



Les Caisses populaires, les unes après les autres, en viennent à consentir un ou quelques prêts pour favoriser des constructions pouvant bénéficier de la Loi provinciale. Quiconque connaît le rouage des Caisses populaires, l'impérieuse obligation où elles

sont de maintenir une raisonnable liquidité, comprend fort bien que certaines Caisses ne peuvent pas s'engager pour des prêts à long terme et pour des sommes considérables; mais une expérience de quelques mois permet aujourd'hui d'affirmer qu'il est souvent et généralement possible à une Caisse populaire de consentir un, deux, ou quelques prêts tout en tenant compte du facteur liquidité qui est fondamental à la saine administration de la Caisse.

On a représenté aussi que les Caisses populaires ne pouvaient pas prêter à long terme. La "Loi pour améliorer les conditions de l'habitation" prévoit que l'intérêt au-dessus de 2% peut être versé à un emprunteur éligible pendant *une période pouvant aller jusqu'à trente ans*. Sur ce, d'aucuns ont allégué que beaucoup de Caisses ne pouvaient pas prêter pour une période de trente ans. Voici, en pratique, ce qui se produit, corrigeant à la fois le besoin de liquidité de la Caisse et l'avantage pour le requérant-emprunteur de bénéficier de la réduction d'intérêt pour une période maximum. La Caisse populaire consent des prêts pour vingt ans, vingt-cinq ans, voire trente ans, mais ladite Caisse inscrit à l'acte d'obligation la clause suivante:

Nonobstant le terme ci-dessus, la Caisse se réserve le privilège d'exiger le remboursement de tout solde dû en capital, intérêts, frais et accessoires, en tout temps, après un délai de cinq ans de la date des présentes, moyennant pré-avis de trois mois.

A ceci évidemment, on peut objecter que l'emprunteur serait mal pris si le prêt était rappelé. En pratique, les Caisses maintiennent une telle liquidité que la clause ne joue pas; elle est là comme mesure d'urgence,

et ceux qui connaissent le rouage des Caisses, leur fonctionnement, leur politique saine et prudente, savent que cette clause de sécurité est là mais qu'elle n'est pas exercée. S'il y avait urgence, la Caisse pourrait y recourir, et le prêt pourrait alors, convenablement amorti après cinq ans, être accepté par un autre organisme prêteur. D'ailleurs, si une telle éventualité se produisait et si certaines Caisses pouvaient, à un moment donné, avoir à exercer le privilège du rappel du prêt vu l'absence de liquidité, il serait temps de leur procurer une facilité de réescompte quelconque.

Donc, dans les limites de leurs ressources financières, du besoin de liquidité qui est la note dominante des Caisses, elles peuvent, en toute sécurité, consentir au moins un ou quelques prêts. Au fur et à mesure que les rentrées de fonds s'effectuent, d'autres prêts pourront s'additionner aux premiers prêts consentis.

Les compagnies qui n'avaient pas de siège social dans la province de Québec ne pouvaient pas prêter en vertu de cette Loi. Aujourd'hui, les compagnies ayant siège social en dehors du Québec, peuvent concourir à l'exécution de la "Loi pour améliorer les conditions de l'habitation" et prêter dans le Québec pourvu qu'elles aient une place d'affaires dans notre Province et qu'elles demandent l'autorisation de prêter.

Ces notes ont pour but de souligner que la Loi dite "Loi pour améliorer les conditions de l'habitation" est un grand pas en avant, et que quels que soient les ajustement, les modifications qui pourront s'intégrer dans la Loi ultérieurement, il est d'ores et déjà fondé d'affirmer qu'un nombre appréciable de personnes se dirigeront vers l'acquisition ou la construction de maisons familiales ou semi-familiales.

Il reste aussi que les municipalités ont un devoir à remplir et que la réduction de la taxe foncière s'impose pour les maisons familiales dont nous traitons, et c'est ce que certaines villes ont compris, notamment Québec. Il faut aller plus loin, mettre à la disposition des requérants-emprunteurs des lots facilement accessibles et à un prix minimum. La ville se départira de terrains dont elle ne sait que faire; elle touchera, il est vrai, une taxe réduite sur la maison érigée, mais la taxe perçue sera quand même supérieure à ce que coûtent des terrains, propriété des villes, car la municipalité doit payer sur ces lots la taxe scolaire.

La municipalité comme la Province a un intérêt direct à ce que sa population soit bien logée. Les efforts doivent être conjugués pour que toutes les autorités concourent à la construction de logements sains à un prix modeste et sur lesquels la taxe foncière ou le taux d'intérêt sur hypothèque ne soit pas prohibitif.

Des Caisses populaires comme celle de Beauharnois donnent à fond dans ce mouvement d'assistance à la propriété ouvrière, et ceux qui se sont construits de modestes maisons depuis la mise en vigueur de la "Loi pour améliorer les conditions de l'habitation" ne paient que 2% d'intérêt sur hypothèque due à la Caisse populaire.

Les prêts sont consentis pour vingt ans, quinze ans, mais nous constatons immédiatement que les emprunteurs paient régulièrement plus que les engagements pris au contrat et, apparemment, tous les emprunteurs se libéreront de l'hypothèque contractée bien avant la période fixée aux termes de l'acte.

Nous n'avons pas entrepris de faire une étude de la Loi provinciale d'assistance à la maison, mais nous

vouliions préciser certains points, corriger certaines inexactitudes qui ont été publiées et qui tenteraient de faire croire que cette Loi dont le but est de promouvoir la maison familiale, pouvait, en définitive, bénéficier à des personnes pouvant se construire des maisons seules, d'un prix excédant \$10,000, ou des maisons doubles d'un prix excédant \$15,000; or, tel n'est pas le cas si on tient compte des précisions que nous avons fournies plus haut.

Que tous ceux qui sont placés à la direction d'organismes de crédit ou de Caisses populaires s'emploient à favoriser des prêts d'habitation, à fournir l'assistance sous forme de crédit que sollicitent ceux qui veulent se construire ou acquérir une maison construite depuis le 15 janvier 1948. Si un tel effort est accompli dans chacune des paroisses où il y a une Caisse populaire d'une certaine importance, si les compagnies de prêts ou d'assurance étendent leur action graduellement dans toute l'étendue de la Province, cette Loi prendra une ampleur considérable et contribuera au règlement du problème de l'habitation dans une mesure fort appréciable.

Tout ce qui est tenté pour faciliter l'acquisition de la propriété doit être encouragé et vaut.

Nous constatons que ce qui manque en marge de l'application de ces lois, c'est que le public en ignore la teneur, le caractère pratique. Il ne faut donc laisser passer aucune occasion de renseigner le public, car quiconque a contribué à loger convenablement une famille a fait œuvre utile et bienfaisante.

Rodolphe LAPLANTE

N.D.L.R. — *Nous sommes sûrement de l'avis de Monsieur Laplante lorsqu'il écrit que la "Loi pour améliorer les conditions de l'habitation est un grand pas en avant... et qu'un nombre appréciable de personnes se dirigeront vers l'acquisition ou la construction de maisons familiales ou semi-familiales". Qui pourra utiliser la loi? C'est un autre problème... La mise au point peut corriger une impression qu'aurait créée notre article, celle qu'un futur propriétaire aurait pu se faire construire une résidence de grand prix et bénéficier des privilèges de la remise d'intérêt réservée aux petites gens. M. Laplante vient nous rassurer en citant un règlement de l'Office du crédit agricole où l'on a déterminé la valeur maximum du type de maison à bénéficier de la loi. Mais les règlements peuvent être modifiés et n'ont ni la valeur ni la force d'une loi. C'est précisément le texte de la loi que nous analysons et lorsque nous prétendions que le gouvernement n'avait pas de politique d'ensemble, que ses lois lui étaient dictées par les circonstances. Nous nous trompions peu. Monsieur Laplante nous apporte en effet un nouveau témoignage, en disant que lorsque tel problème se présentera avec trop d'acuité, il sera encore temps d'édicter de nouveaux règlements, de promulguer de nouvelles lois.*

Jean D.

La paix est une conquête!

Voici, en marge de notre numéro spécial, POUR GAGNER LA PAIX, quelques citations qu'on pourra méditer à loisir...

Il faut distinguer entre Russie et communisme (L'Osservatore Romano).

A notre connaissance, les grandes agences de presse n'ont pas fait la moindre publicité à un article paru samedi le 16 avril dans l'*Osservatore Romano*. On les comprend. Ce n'est pas dans la "ligne" du *State Department*. Mais par les extraits suivants, on jugera que l'éditorial du rédacteur en chef, le comte Giuseppe della Torre, vaut la peine d'être lu et médité:

On n'a jamais pu détruire une idée, une théorie par la force. Elle, l'Église, illustre à merveille la folie de cette prétention. La théorie qui peut l'emporter sur une autre, est celle qui contient le plus de vérité, qui compte le plus sur l'abnégation et l'exemple de ses fidèles.

Le communisme n'est pas seulement un phénomène politique, le père d'un parti international. C'est d'abord une doctrine morale et économique, et un fait auquel les injustices sociales rendues plus brûlantes par plus de trente ans de guerre, apportent une vigueur toujours plus dangereuse. Une défaite militaire de l'U.R.S.S. ferait marquer le pas au communisme, mais ne le vaincrait pas.

Le libéralisme et la démocratie ne furent pas étouffés par la Sainte Alliance...

Penser qu'une guerre avec la Russie, sa défaite éventuelle... ou la liquidation des Soviets seraient l'anéantissement du communisme, c'est commettre une impardonnable erreur.

D'après le *Monde* (Paris, 19 avril 1949) et
Catholic Worker (New York, mai 1949)

“Le mal est sur tous les fronts”.

Ce texte nous en rappelle un autre. A l'été 1945, Pie XII avait échangé des messages avec le président Truman. Des porte-parole communistes avaient vu dans cette correspondance la preuve d'une sympathie pontificale pour le bloc de l'Ouest.

L'Osservatore Romano met les choses au point dans ces termes:

Personne ne peut, sans mentir, attribuer à Pie XII des desseins ou des appels en faveur de croisades et placer l'Eglise sur un front unique contre le mal, alors que le mal est sur tous les fronts.

On ne peut le faire, surtout si l'on songe que, comme la radio de Moscou l'a annoncé elle-même à l'époque, Pie XII sollicité de s'unir dans une croisade anticommuniste destinée à couvrir l'agression de l'Allemagne contre la Russie, refusa un tel “compromis”.

...Peut-on penser que des nations croyantes, comme l'est aussi la Russie, veuillent repousser pour toujours une collaboration chrétienne et contribuer ainsi à la constitution de deux blocs opposés? Ce serait une erreur morale et politique, et ceux qui savent et peuvent attendre se plaisent à croire que cette erreur n'est pas incorrigible.

(La Presse — 8 septembre 1947)

Y a-t-il un impérialisme américain ?

Je sens trop, derrière la réaction actuelle des États-Unis, les efforts énormes du grand capitalisme américain pour maintenir ses positions dans le monde sous la bannière démocratique. Et nous, malheureux Européens, nous acceptons en vrac, avec les séduisantes importations américaines (Chesterfields, corn flakes, conserves de pêches, Reader's Digest), une propagande antisoviétique, habilement diffusée par les agences de presse, où le vrai et le faux se mêlent inextricablement. Nous accusons l'impérialisme soviétique. Il existe sans doute, mais pour l'instant c'est avant tout un impérialisme de la peur. Et pour l'impérialisme américain nous semblons ignorer jusqu'à son existence.

Philippe MEUNIER

(Revue Nouvelle, été 1947, Belgique)

Le testament de Berdiaeff

Voici, tel que l'a cité M. Pierre de Grandpré, l'ultime message de Nicolas Berdiaeff, avant la crise cardiaque qui devait l'emporter. Le grand philosophe spiritualiste conjure les hommes de ne pas accepter la division du monde en deux blocs, et de réagir contre la psychose de peur qui étreint l'univers:

Une nouvelle guerre verrait la défaite de tout le monde, un désastre pour l'ensemble de la civilisation. Il ne faut pas accepter la division du monde en deux blocs. Personnellement je me refuse à l'admettre: je suis partisan d'une fédération européenne ou mondiale qui comprendrait l'U.R.S.S. Mais cette fédération, je m'en rends compte, n'est réalisable que si l'on a d'abord raison du mal moral et spirituel dont nous sommes dévorés. Le monde est pénétré de haine et de mensonge. Chacun se figure ou est incité à croire que l'adversaire n'ayant pas la qualité humaine, il a le droit — sinon le devoir — de l'anéantir. A cet égard la décadence présente est effroyable. La Russie ne désire pas la guerre: elle en a peur. Cette peur la pousse à restreindre la liberté: cercle vicieux. Inversement les anticommunistes, qui ne souhaitent pas plus la guerre que les autres, y sont entraînés par peur de la révolution. Le monde entier est dominé par la peur. Voilà la psychose qu'il s'agit de dénoncer. Voilà le plus impérieux devoir des intellectuels.

(Le Devoir, 30 avril 1949).

Guerres injustes et dégradantes

Concrètement, une guerre juste n'est aujourd'hui plus possible (si elle l'a jamais été); mais même si elle était possible (grâce à la connaissance exacte par chacun de ses exécutants de sa finalité de justice), elle ne pourrait être faite que par des moyens si injustes et si atroces qu'elle serait néfaste à la cause qu'elle prétend défendre. Les moyens employés doivent être en harmonie avec la fin: c'est une règle du pragmatisme comme du mysticisme; toute morale qui ne soit pas un perpétuel équilibrisme d'intérêts à courte vue, ne peut échapper à cette règle, dont le mépris a mené le monde où nous voyons.

(...) *La guerre moderne est devenue un abominable attentat contre l'homme en tant qu'être moral. Plus l'homme pratique la guerre, plus déclinent ses qualités humaines; par contre, les moyens de lutte non violente d'un Gandhi par exemple font sans cesse appel à l'homme en tant qu'être moral: plus il les applique, plus son niveau s'élève...*

Frank Emmanuel

(*Le pacifisme des Forts*, Paris, février 1949)

Quel peuple?

Le jugement le plus dur qu'on ait porté contre les États-Unis du général Marshall, a pour auteur un groupe de catholiques — lesquels ne sont ni communistes, ni socialistes, ni "fellow travellers". Il s'agit du *Catholic Worker*, de New York. Qu'on en juge par cet extrait, qui date d'avril 1948.

Quel peuple possède aujourd'hui une marine plus considérable que toutes les autres marines du monde ensemble? Les États-Unis. Quel peuple ajoute aujourd'hui régulièrement à la seule réserve connue de bombes atomiques? Les États-Unis. Quel peuple est aujourd'hui au sommet dans le développement des avions-fusées, des poisons bactériens et des rayons mortels? Les États-Unis. Quel peuple dépense aujourd'hui les plus grosses sommes d'argent en préparatifs militaires? Les États-Unis. Quel peuple permet aujourd'hui aux représentants des forces armées de prendre la direction de sa politique intérieure et étrangère? Les États-Unis. Quel peuple arme aujourd'hui ses voisins (en Amérique latine), intervient dans les affaires intérieures d'Europe et d'Asie, menace la paix et la sécurité du monde, et s'entoure rapidement lui-même d'un rideau noir d'anxiété, de soupçon et de haine? Les États-Unis.

Sans doute, on pourrait dresser toute une autre série d'accusations qui se termineraient par: *la Russie Soviétique*. Mais le *Catholic Worker* ne bat pas sa coulpe sur la poitrine du voisin. Ce sont les fautes de son pays qu'il met en relief. Il y a là un courage que les Catholiques canadiens devraient plus souvent imiter.

Grandeur du vrai pacifisme

D'un côté se rangent les combattants de la paix, (...) ceux pour qui l'amour de la paix est une cause à la fois religieuse et révolutionnaire selon les cas. Ils témoignent, en exposant leur tranquillité et leur vie, que la paix, pour eux, n'est pas leur paix individuelle, mais une valeur collective et absolue, qui doit être constamment arrachée au poids de l'histoire par les moyens habituels du service de l'absolu: le risque, le sacrifice, quelquefois la mort. Quand on parle de courants pacifistes, de mouvements pacifistes de propagande pacifiste, on pense rarement à eux: les cimetières et les prisons font mal leur publicité.

Seuls ont droit de critiquer les soldats du pacifisme ceux qui risquent leur vie ou leur liberté sur une option différente. D'accord ou non avec leurs idées ou avec leurs moyens, on ne peut que s'incliner devant ces témoins. Les guerres, fussent-elles "justes", portent toujours en elles une malédiction, et l'humanité serait bien compromise si des hommes, de temps à autre, ne s'y dressaient de toute leur taille contre l'habitude qu'elle prend du massacre.

Emmanuel MOUNIER

(Esprit, février 1949)

Fatalisme

La faiblesse commune à toutes ces attitudes [de démission] se révèle à la manière dont les hommes réclament aujourd'hui la paix. Ils ne veulent pas la paix, ils l'attendent, ils se sont laissés persuader que tout se passe en dehors d'eux, que des combinaisons impénétrables et des fatalités inflexibles décident par-dessus leurs têtes de la paix et de la guerre, que la paix leur sera lâchée ou la guerre assénée sans qu'ils aient la moindre responsabilité dans l'affaire.

...(Or) la paix n'est pas une édification des oreilles, elle est une édification des mains et du cœur.

Emmanuel MOUNIER

(Ibidem)

LES LIVRES

L'Action Nationale eut jadis une tribune régulière où des collaborateurs recensaient les derniers livres parus. Elle a l'intention de revenir à cette politique dès que les circonstances le lui permettront; en attendant, elle signale à l'occasion des volumes dont l'intérêt lui paraît très particulier.

Elle veut néanmoins accuser réception de quelques livres reçus au secrétariat depuis un an.

LITTÉRATURE

D'abord, une remarquable collection des éditions Fides: la *Collection du Nénuphar — les meilleurs auteurs canadiens*. Reçues, à date, les réimpressions suivantes:

NÉ À QUÉBEC, par Alain Grandbois. 208 pages, \$1.50 — Fides, Montréal, 1948.

A L'OMBRE DE L'ORFORD, par Alfred Desrochers, 117 pages, \$1.25 — Fides, Montréal, 1948.

LE RÊVE DE KAMALMOUK, par Marius Barbeau; 16 dessins de Grace Melvin. 234 pages, \$1.50 — Fides, Montréal, 1948.

En outre:

RIVAGES DE L'HOMME, poèmes, par Alain Grandbois, 100 pages — Québec, 1948.

POÉSIE ET VERSIFICATION, essai sur la liberté du vers, par Roger Rolland, 190 pages, \$1.25 — Fides, Montréal, 1949.

ÉCRASONS LE PERROQUET! divertissement philologique, par Louvigny de Montigny, 107 pages, \$1.00 — Fides, Montréal, 1948.

HISTOIRE

LE FRÈRE MARIE-VICTORIN ET SON TEMPS, par Robert Rumilly, 406 pages. — Les Frères des Écoles Chrétiennes, Montréal, 1949.

L'AUTONOMIE PROVINCIALE, par Robert Rumilly, 304 pages. L'Arbre, Montréal, 1948.

HISTOIRE POLITIQUE DE QUÉBEC-EST, par J.C. McGee; préface de l'honorable Oscar Drouin, 332 pages. — Béliste éditeurs, Québec, 1948.

LA PUISSANCE OCCULTE, Le Canada et la deuxième grande guerre (Tome premier), par Stanislas Vachon, 328 pages. — Québec, 1949.

AUTOUR DE MANRÈSE, histoire, monographies, impressions et souvenirs, par "Manrésien". 288 pages. — Québec, 1948.

GLOIRES ONTARIENNES, II, Saint Antoine Daniel, Saint Charles Garnier, Saint Noël Chabanel. 48 pages. — La Société Historique du Nouvel-Ontario, Sudbury, 1948.

TROIS GRANDS HURONS, par René Girard, s.j., 48 pages. La Société Historique du Nouvel-Ontario, Sudbury, 1948.

P HILOSOPHIE & SCIENCES SOCIALES

LE CONCEPT DE DROIT SELON ARISTOTE ET ST-THOMAS, par T.R.P. Louis Lachance, O.P. (édition revue et corrigée) 336 pages. — Les Editions du Levrier, Ottawa-Montréal, 1948.

LE SUJET DU DROIT INTERNATIONAL, T.R.P. Louis Lachance, O.P., 48 pages. — Instituto Francisco de Vittoria, Madrid, 1947.

LECONS DE DROIT NATUREL, II, L'État, ou la Politique, par le chanoine Jacques Leclercq (3e édition revue et corrigée). 432 pages. — Maison Ad. Mesmael-Charlier, Namur; Société d'Études morales, sociales et juridiques, Louvain, 1948.

REGARDS SUR LE CONNAÎTRE, philosophie et problèmes contemporains, par Julien Péghaire, C.S.S.P. 480 pages. — Fides, Montréal, 1949.

VERS UN NOUVEL AGE, Le glissement moderne; principes du retour; conceptions ternaires, par André Dagenais, 302 pages, \$2.50 — Fides, Montréal, 1949.

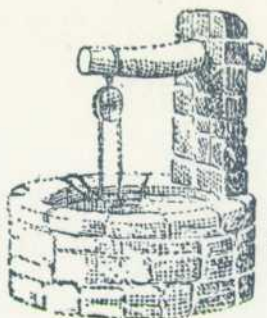
LA PAIX, Compte rendu des Cours et Conférences, Semaines Sociales du Canada (XXVe session — Trois-Rivières). 250 pages, \$2.00. — École Sociale Populaire, Montréal 1948.

PRINCIPES DU FÉDÉRALISME, par Robert Aron et Alexandre Marc. 160 pages. — Le Portulan, Paris, 1948.

FORMES DE COLLABORATION PATRONALE-OUVRIÈRE, compte rendu, 3e congrès des Relations industrielles de Laval. 188 pages. — Département des relations industrielle de la Faculté des Sciences Sociales de l'Université Laval, Québec, 1948.

RÉFORMES DE STRUCTURE DANS L'ENTREPRISE, par Paul-Émile Bolté, Marcel Clément et Gérard Dion, (version française et version anglaise). 212 pages. — Département des relations industrielles, Laval, Québec, 1949.

LE TYPE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES CANADIENS, Milieux agricoles et traditions françaises (2e édition, 4e mille) par Léon Gérin, 224 pages. — Fides, Montréal, 1948.



UN PUIITS DE SCIENCE

...

Posséder sa généalogie,
c'est avoir à la portée
de la main une source
inépuisable de rensei-
gnements, qui ratta-
chent dans le présent
le passé à l'avenir.

INSTITUT GÉNÉALOGIQUE
DROUIN

UNE OEUVRE NATIONALE DIGNE DE VOTRE ENCOURAGEMENT

4184. rue St-Denis, Montréal

5, rue du Mont-Thabor, Paris

Pour la République
et la Paix!

Honoré Désy

INDUSTRIEL



Sainte-Dorothée, comté Laval-Deux-Montagnes.

AM. 5700

Avec les hommages de

CHARLES LAFONTAINE

Président de la
Carrière LaSalle Limitée

8413, boul. Saint-Michel,

Montréal

LAncaster 4962

J. EMILE ROY ET FILS

IMPRIMEURS DEPUIS 1896



307, LaGauchetière Ouest

Montréal

POUR VOS FOURRURES

si vous cherchez Qualité, Éléance
n'hésitez pas, voyez

BLEAU & ROUSSEAU

J.-T. BLEAU

ANT. ROUSSEAU

J.-A. MASSON

3852, St-Denis

5004, Sherbrooke O.

HA. 8433

DE. 4482

Charbonneau Limitée

BISCUITS — BONBONS — MACARONI

FA. 1116

1800 NICOLET, Montréal

Vous trouverez chez
nous, et à ben compte,
tout ce qu'il faut pour
meubler votre résidence.

Maison établie
depuis 40 ans.



● Fitzroy 4681 ●

LAMARRE FRÈRES

3723, Notre-Dame ouest,

Montréal

LA ROSERAIE NATIONALE

*Distributrice pour
le Canada et les États-Unis*



La Rose de Dollard
La Rose de la Reconnaissance
La Rose des Mères
La Rose Mariale
La Rose Papale
La Rose Christus
La Rose Ste-Thérèse de L'E-J.
La Rose Eucharistique
La Rose Tricolore
La Rose d'Irlande
La Rose Saint-Georges
La Rose Canadienne

Case Postale 19
Station "N"
Montréal, Qué. Canada

TÉL. HA 0200-0209

PERRAULT et PERRAULT
AVOCATS

511, Place d'Armes, — Montréal, Canada

ANTONIO PERRAULT, C.R.

Rés. : 64, ave Nelson, Outremont. Tél. DO 8342

JACQUES PERRAULT, L.L.D.

Rés. : 4390, boul. Pie IX, Tél. CL 3580

Les cafés et confitures de

J.-A. Désy

LIMITÉE

SONT LES MEILLEURS — EXIGEZ-LES

COMPAGNIE DE BISCUITS STUART Ltée
BISCUITS — GÂTEAUX — TARTES

Alfred ALLARD,

président et gérant gén.

235, Laurier ouest

Marcel ALLARD,

chef à la production

Montréal

Lisez

“LE DEVOIR”

LE JOURNAL DES GENS QUI PENSENT

L'IMPRIMERIE JACQUES-CARTIER

INCORPORÉE

Impression de périodiques
et
travaux commerciaux

"L'atelier où il n'en coûte pas plus
pour un meilleur imprimé"

Pierre BEGIN, prés.

HA. 2591

414 est, rue NOTRE-DAME

Hommages aux collaborateurs de
l'ACTION NATIONALE

J.-R. GREGOIRE

QUINCAILLERIE



FA. 1167

3605, ONTARIO est, Montréal

GR. 2465

BEN. BÉLAND INC.

Accessoires électriques en gros

7152, boul. Saint-Laurent,

Montréal, (14).

SPÉCIALITÉS MARQUETTE, Inc.

André LORANGER, président

Jouets - Menus articles - Papeterie - Nouveautés

En gros seulement

5220, St-Hubert - Montréal - TAlon 7350

Cie de Tabac Terrebonne

manufacturiers
des tabacs à cigarettes

VALDOR
N-C

O-B
BINGO

La seule compagnie propriétaire de ses plantations
dans le Québec

Bureaux :
AM. 0470
5100 Papineau
Montréal

Usine :
Terrebonne
Tél. : 10-W.

LIBÉRONS OTTAWA des LIBÉRAUX

C'est La Seule Façon
D'Assurer Au Canada
Une Administration
Saine Et Une Politique
Pro-Canadienne Et
Pro-Canadienne Française.

27 JUIN
Jour de la LIBÉRATION

Parti Progressiste-Conservateur

**Les LIBERAUX
combattent efficacement
le COMMUNISME**

- Saint-Laurent mérite votre confiance
- C'est monsieur Saint-Laurent qui a fait condamner et emprisonner **FRED ROSE** et ses complices.

- C'est monsieur Saint-Laurent qui a demandé le rappel du représentant **YOUGOSLAVE POPOVITCH**.

- C'est encore monsieur Saint-Laurent qui a fait une protestation énergique et officielle contre la condamnation du **CARDINAL MINDSZENTY**.

ST-LAURENT MERITE VOTRE CONFIANCE

V O T E Z P O U R

LES CANDIDATS LIBERAUX ET

ST-LAURENT

L'HOMME DE TOUTE LA NATION



\$17,000,000

Voilà ce qu'ont coûté les incendies dans le Québec, l'an dernier. Ces pertes accusent une augmentation de 12% sur celles de 1947. Combien pourront rebâtir? Les matériaux ont plus que doublé depuis dix ans. Vous voulez assurer vos immeubles à leur valeur réelle? Revisez donc vos polices tout de suite.

 **SOCIÉTÉ** 
NATIONALE
D'ASSURANCES

AFFILIÉE À LA C.U.A.

**41 ouest, rue S.-Jacques
Montréal - HARBOUR 3291**

ASSURANCE-VIE

Fonctions

Protection
Épargne

Avantages

Souplesse
Liquidité

Caractéristiques

Sécurité
Stabilité

Compagnie d'assurance-vie

La Sauvegarde

Siège social: Montréal